

Visant: *Major général Gerardo Christian Chaumont (UN Pol, MINUSTAH), Edmond Mulet (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies), Yukio Takasu (Président du Conseil de sécurité des Nations Unies), Major général Luiz Paul Cruz (Commandant de la MINUSTAH), Rashida Manjoo (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes) et Michel Forst (Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti)*

Initiée par: *Institute for Justice And Democracy in Haiti; Digital Democracy; Human Rights Clinic at University of Minnesota Law School; MADRE; New-Media Advocacy Project; Partners in Health; University of Virginia School of Law Human Rights Program*

Contexte :

Alors que le séisme en Haïti détruisait les immeubles, il démantelait également les structures sociales qui protégeaient les femmes haïtiennes de la violence sexuelle. Avant le 12 janvier, les viols étaient déjà généralisés. Mais aujourd'hui, des centaines de milliers de femmes vivent dans la rue ou dans des camps, fréquemment isolées de leurs familles et de leurs quartiers, ce qui les rend plus vulnérables que jamais. Lors d'une enquête partielle, en date du 21 mars, les travailleuses et travailleurs d'organismes communautaires avaient recensé [230 viols](#) dans 15 camps, soit plus de 15 incidents par camp. On n'a procédé à aucune enquête exhaustive et malheureusement, la base de données d'UNIFEM servant à la collecte de données sur la violence sexuelle, a été [détruite lors du séisme](#). Toutefois, la ville de Port-au-Prince comptant à elle seule plus de 500 camps, il est manifeste que la violence sexuelle est largement répandue.

On a témoigné de certains efforts des représentants haïtiens et de la communauté internationale visant à offrir des services de protection et des soins après le viol, mais ces efforts n'ont pas été à la hauteur. Il s'agit d'une situation inacceptable. Plusieurs [normes](#) et [directives](#) internationales font valoir l'augmentation des niveaux de violence basée sur le sexe à la suite de catastrophes et proposent des recommandations pour assurer aux femmes la sécurité, les soins et les recours juridiques dont elles ont besoin. Au mépris de ces recommandations, les femmes haïtiennes [ont été systématiquement exclues](#) ou sous-représentées dans le cadre des décisions prises en réponse au séisme. Les [demandes](#) répétées des femmes [pour qu'elles soient intégrées](#) au processus d'[Évaluation des besoins après désastre \(PDNA\)](#) et à la [Conférence internationale des donateurs du 31 mars](#) sont demeurées sans réponse. En écartant les femmes haïtiennes des discussions, il en fut de même pour leurs besoins.

Lors de sa visite en Haïti la fin de semaine dernière, Asha Rose Migiro, Vice-Secrétaire des Nations Unies, a entendu les femmes [exprimer leurs craintes](#) de subir des agressions sexuelles ou d'être battues. Elle a également noté les conditions précaires dans lesquelles vivait la population (**consultez une vidéo sur les conditions dans les camps et [signez une pétition exigeant une meilleure distribution de l'aide](#)**). Michel Forst, expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti est [en Haïti](#)

[cette semaine](#) où il écouterait vraisemblablement les femmes et les autres populations à risque.

Les Nations Unies ont réalisé la première étape en écoutant les femmes. L'action doit emboîter le pas. Pour demander aux Nations Unies, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, à la MINUSTAH, aux États Membres de l'ONU et au gouvernement haïtien de franchir l'étape suivante, [signez la pétition](#).

Texte de la pétition :

Intervenir immédiatement pour que cesse la violence basée sur le sexe en Haïti

Bonjour,

Je signe cette pétition pour exprimer mes préoccupations quant aux interventions inadéquates à l'égard de la violence sexuelle effrénée à laquelle les femmes et les filles haïtiennes font face quotidiennement. Je salue la visite de trois jours effectuée par la Vice-Secrétaire des Nations Unies, Asha Rose Migiro, où elle a entendu les gens d'Haïti en cette période de crise, et l'attention qu'elle a portée à ces questions. Cependant, on peut et on doit pousser l'action encore plus loin. L'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, devrait mettre à profit le travail de la Vice-Secrétaire Migiro. Lors de la rencontre du Conseil de sécurité, prévue le 28 avril 2010 pour discuter du mandat de la MINUSTAH, les enjeux entourant la violence basée sur le sexe devraient être au tout premier rang de l'ordre du jour.

Les Nations Unies, qui sont chargées de la protection et de la sécurité, doivent immédiatement protéger et promouvoir les droits humains des femmes en Haïti. Parallèlement, les Nations Unies doivent envisager des solutions à long terme, énoncées dans le plan de reconstruction d'Haïti, y compris le fait d'y intégrer les voix des femmes et de veiller à ce que justice soit rendue aux victimes de violence sexuelle. Les points de vue des femmes sont essentiels afin d'éviter les politiques de relèvement qui reproduisent par inadvertance la discrimination à l'égard des femmes et qui les rendent vulnérables à la violence basée sur le sexe. De telles interventions respecteraient les principes énoncés dans les documents clés produits par les Nations Unies en cette matière, notamment les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* et le *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire*.

Je prie instamment les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, la MINUSTAH et les États Membres des Nations Unies, de réagir avec plus d'efficacité et d'efficience au séisme en Haïti. Cela comporte des mesures visant la prévention, la protection et la participation :

- Renforcer la sécurité dans les camps de déplacement, une attention particulière étant portée à la protection des femmes à l'égard de la violence basée sur le sexe. À cette fin, établir des lieux sécuritaires et sans risque où les femmes peuvent se rencontrer, s'organiser et s'encourager; propager et financer les initiatives des groupes de femmes, comme les comités citoyens de surveillance des camps.
- Consulter et intégrer les leaders féminines haïtiennes des domaines politique, non gouvernemental et communautaire, à l'évaluation de besoins et à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de secours et de reconstruction.
- Insister auprès des États Membres pour qu'ils répondent à l'appel du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DMPO), visant à déployer en Haïti plus d'agentes de la paix de sexe féminin, formées comme expertes en matière de violence basée sur le sexe et de violence sexuelle.
- Travailler avec le gouvernement du Bangladesh, pour qu'il expédie en Haïti, en temps opportun et tel que promis, une unité policière entière composée de femmes.
- Fournir aux victimes les moyens de signaler les incidents de violence sexuelle, en plus de services de santé et de santé mentale d'urgence.
- Veiller à une cueillette efficace de preuves, pour assurer la reddition de compte et d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Lors de la rencontre du Conseil de sécurité du 28 avril, insister pour que les États Membres agissent fermement et prennent de solides mesures pour traiter de la situation de la violence basée sur le sexe, particulièrement dans les camps de personnes déplacées internes (PDI) en Haïti.
- Demander avec insistance au gouvernement d'Haïti qu'il rédige un Plan d'action national pour mettre en œuvre les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies [1325 \(2000\)](#), [1612 \(2005\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1882 \(2009\)](#), [1888 \(2009\)](#) et [1889 \(2009\)](#), assorti d'un délai d'exécution et d'un budget adéquats.

[Votre nom]

[Signez la pétition »](#)